

N° D'ORDRE : 2021-145

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Excusé : 00

Absents : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 29 septembre 2021

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

20 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs qu'un Projet Educatif Territorial (PEDT) avait été signé en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le passage à la semaine à 4.5 jours.

Lors du retour à la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2017, ce dispositif n'a pas été renouvelé en raison de la suppression des temps d'accueils périscolaires.

La commune souhaite à nouveau s'engager dans cette démarche afin de fixer un cadre et permettre à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions afin de respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose actuellement d'un projet éducatif non formalisé. Toutefois, celui-ci doit faire l'objet d'une nouvelle réflexion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de constituer un comité de pilotage afin de déterminer les nouveaux objectifs éducatifs du projet, d'établir un diagnostic sur les activités mises en place, les besoins, les dispositifs éducatifs existants et les compétences mobilisables.

Ce comité de pilotage sera composé : du Préfet du Var ou de son représentant, du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ou de son représentant, du Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Var ou de son représentant, de l'Adjointe aux affaires scolaires, de l'Adjoint à la Jeunesse, de la Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance, de la Directrice des Ressources Humaines, du Responsable du service animation et jeunesse, des directrices d'école et des représentants des parents d'élèves.

Après avoir apporté toutes précisions complémentaires, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le PEDT avec les services de l'Etat et de constituer un comité de pilotage.


Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le PEDT avec les services de l'Etat et de constituer un comité de pilotage.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,

Gilles VINCENT

